

Envoi : 31/01/2018  
Réception par le Préfet : 31/01/2018  
Publication : 02/02/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES  
LOCALES  
AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME 2018  
AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDES A L'AMENAGEMENT DES ROUTES  
DEPARTEMENTALES**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à M. MUNCK.  
Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.  
M. HEMEDINGER donne procuration à M. MULLER.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.  
Mme MULLER donne procuration à M. HABIG.  
M. STRAUMANN donne procuration à M. SCHITTLY.

**ABSENT :**

M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-3-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et infrastructures de communication,
- VU l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission lors de sa réunion en date du 16 octobre 2017,

VU le règlement financier départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de **10 068 €** au bénéfice de Mulhouse Alsace Agglomération pour l'aménagement de la RD 468 à HOMBURG, qui fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération ;
- Accorde une subvention de **3 097 €** au bénéfice du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon (SCIN) pour l'aménagement d'un carrefour sur la RD 422 (rue Principale, devant la mairie) à BALDERSHEIM, qui fera également l'objet d'un versement unique en fin d'opération ;
- Approuve l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2018 des opérations à hauteur d'un montant de **13 165 €** sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- Procède au versement des subventions suivant les dispositions en vigueur.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité